



.A lire et à garder sur soi.

Organisé par ASSOVALCOM

Route de Coëx -au camping la Vie- Commequiers 85

Bulletin d'inscription* (voir en bas de la page coordonnées)

Latitude : 46.763°. GPS coordinates: Longitude: 1837



Art.1 : Le présent règlement s'applique à tous. Le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce dernier, sous peine d'exclusion par les organisateurs.

Art.2 : Le vide-greniers est ouvert aux particuliers, la place est réservée dès réception du dossier complet. Les exposants doivent avoir rempli les formalités administratives et acquitté leur inscription par chèque à l'ordre de « ASSOVALCOM ».

Art.3 : Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui.

Art.4 : Dès 6h 30, accueil des exposants. Ils seront accompagnés par un responsable. Le véhicule stationne sur l'emplacement loué. Le remballage s'effectue à partir de 17h30.

Art.5 : La vente d'animaux vivants, d'armes à feu ou blanches, de boissons alcoolisées, denrées, tous les objets contraires aux bonnes mœurs et aux valeurs morales, de la laïcité ou de la république, sont strictement interdits. (loi 2005-882 au JO du 3/8/2005)

Art.6 : L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de litige avec les visiteurs ou les exposants. Les biens exposés sont sous la responsabilité de leur propriétaire.

Art.7 : **Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place. Les exposants devront laisser leur emplacement propre, comme à leur arrivée.**

Art.8 : Toute réservation payée est considérée comme définitive. Il ne sera effectué aucun remboursement même en cas de force majeure.

Art.9 : L'espace vide-greniers n'est pas un terrain de jeux, il sera interdit de jouer au ballon, de courir, faire du vélo au risque de faire tomber les personnes ou les étals.

Art 10 : Les professionnels, brocanteurs, antiquaires, ne sont pas admis comme exposants, Ils seront refoulés, la gendarmerie avisée et signalés au service des brocantes. C'est un vide-greniers pour les particuliers uniquement.

Art 11 : Tout emplacement réservé et non occupé sera redistribué à 8 h 30

Le tarif des emplacements (6 mètres/L sur 5) est fixé à 16 € pour tous (1 véhicule 5m de long compris, si supérieur à 5 m, un 2^{ème} emplacement devient obligatoire)

Un coin :tombola, bar, café, chocolat, sandwiches, est prévu ainsi qu'une restauration le midi au camping



AssoVALcom

100, rue du Moulin
85220 - Commequiers

02 51 60 21 34

langlois.jeanmarie@wanadoo.fr

www.Assoval.le85.com

